

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le douze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX René

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, DECUP-CAUMES Marie-Claude, FAVRE Sandrine

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°16-2018

Création d'un emploi titulaire d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

Suppression d'un emploi titulaire d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe

✓ Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ; les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe suite à la réussite au concours interne d'ATSEM principal de 2^{ème} classe d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe

✓ Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- **la création** :

- d'un emploi titulaire d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 27 heures et 57 minutes hebdomadaires (temps de travail annualisé).

- **la suppression** :

- d'un emploi titulaire d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet, à raison de 27 heures et 57 minutes hebdomadaires (temps de travail annualisé)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/07/2018 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 3

Filière : Médico-Sociale

Cadre d'emploi : Agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux

Grade : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe : ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre des membres présents
Pour copie conforme.
Le Maire
Patrick RIVEMALE*

